

NON au contrôle bureaucratique de l'immigration

L'initiative populaire de l'UDC «Contre l'immigration de masse» est au menu du 9 février. Elle veut réintroduire des plafonds annuels à l'immigration ainsi que des contingents pour les autorisations de séjour en Suisse. Les Verts y sont fermement opposés.

Le vote est la première étape d'un vaste débat en trois actes sur notre politique migratoire. Il sera suivi, vraisemblablement en automne 2014, du vote sur l'initiative Ecopop puis, en fin d'année ou début 2015, du vote sur l'élargissement des bilatérales à la Croatie.

Dans ce contexte, les Verts défendront de manière cohérente leur vision d'une Suisse ouverte sur l'Europe et sur le monde. C'est pourquoi ils font partie du comité interpartis en faveur des bilatérales. Contrairement au PS, nous ne remettons pas en cause notre soutien aux bilatérales et ne voyons pas de raison de discriminer la Croatie, alors que nous avons accepté les autres étapes d'élargissement des bilatérales.

Nécessité de mesures d'accompagnement crédibles

Les Verts sont par contre convaincus du fait que la poursuite des bilatérales ne sera soutenue par le peuple que si elle est accompagnée de mesures d'accompagnement crédibles, permettant le maintien de notre qualité de vie. Elles doivent viser le marché du travail, avec la mise en place de conventions collectives, la fixation de salaires minimaux et un meilleur contrôle des salaires. Les collectivités publiques doivent en outre mener une politique active en matière de création de logement et lutter contre la spéculation immobilière et

les loyers abusifs. Enfin, elles doivent promouvoir une meilleure maîtrise de notre mobilité, notamment par le biais d'un aménagement du territoire adéquat.

Une croissance mal maîtrisée

Plus fondamentalement, les Verts considèrent qu'il est temps de remettre en question notre modèle de développement économique, trop axé sur la croissance à tout prix. En effet, cette croissance, mal maîtrisée, contribue à précipiter le rythme des mouvements migratoires; elle a également un impact sur notre qualité de vie.

Le développement économique devrait tout d'abord être mieux réparti sur notre territoire, car il est indéniable que certaines régions, comme l'Arc lémanique ou la région zurichoise, subissent une forme de «surchauffe» due à une concentration de la croissance. Le modèle de promotion économique basé sur une concurrence fiscale effrénée entre cantons et communes doit être repensé pour favoriser un dévelop-



pement économique plus durable, réparti de manière harmonieuse sur l'ensemble du territoire, à l'image de ce que propose le Projet de territoire suisse.

Critères de durabilité

Notre promotion économique devrait en outre être soumise à des critères de durabilité. Dans de nombreux cantons, elle repose beaucoup trop sur l'importation de grandes entreprises, dont les pratiques ne correspondent pas toujours à nos valeurs éthiques et sociales. Ces entreprises arrivent parfois avec leurs propres employés, ce qui peut constituer localement une pression démographique difficile à gérer si les collectivités publiques n'y sont pas préparées. Leur arrivée augmente peut-être notre PIB, mais que vaut ce critère? Tout cela est très artificiel: il ne s'agit en fait que d'un déplacement d'activités, d'emplois et de personnel. Il n'y a pas d'innovation ou de création supplémentaire de valeur dans l'absolu. Beaucoup de ces entreprises n'ont d'ailleurs pas de perspective de durabilité en Suisse.

Elles sont prêtes à repartir vers des ciels fiscalement plus cléments.

Mieux vaudrait soutenir des PME vraiment innovantes, socialement et écologiquement responsables, et bien ancrées dans le tissu économique et social local.

Nous devons apprendre à ne plus chercher la croissance pour la croissance,

mais viser un développement plus ciblé, plus durable et surtout mieux maîtrisé, en harmonie avec les exigences légitimes de la population en matière de qualité de vie.

Les Verts privilégient ainsi des instruments de politique économique, fiscale et d'aménagement du territoire, ainsi que des mesures d'accompagnement dans le domaine des salaires, du logement et de la mobilité, plutôt que des mesures de politique migratoire.

Les tares de l'initiative de l'UDC

L'initiative contre l'immigration de masse de l'UDC n'apporte, elle, aucune solution crédible aux préoccupations de la population. Elle crée en outre des problèmes supplémentaires.

D'abord, cette initiative est incompatible avec l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. Son acceptation remettrait dès lors en cause les accords bilatéraux qui nous lient à l'Europe, avec des conséquences désastreuses pour nos relations avec nos voisins.

Ensuite, elle générerait de lourdes charges administratives, en nous contraignant à retourner au système bureaucratique des contingents que la Suisse a expérimenté dans les années septante, à une époque où l'immigration était d'ailleurs plus forte qu'aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, les Verts s'engageront avec fermeté dans la campagne contre l'initiative de l'UDC, et défendront dans ce contexte une Suisse à la fois ouverte et durable.



Adèle Thorens
Conseillère nationale,
coprésidente des Verts suisses

Démographie et écologie

Les Verts vaudois ont cherché à se donner un cadre de référence global pour affronter les questions liées à la croissance démographique. Ci-dessous, quelques extraits d'un texte adopté par leur assemblée générale en octobre 2012 sous le titre «Croissance démographique et empreinte écologique».

L'Office fédéral de la statistique prévoit la poursuite d'un accroissement de la population de la Suisse au cours des cinq prochaines décennies. L'immigration devrait rester la principale composante de la croissance démographique. L'effectif total de la population devrait passer de 7,8 millions en 2009 à 9 millions en 2060, soit un accroissement annuel moyen de 0,3 %.

L'activité économique soutenue, combinée à l'accord sur la libre circulation des personnes signé avec l'Union européenne, explique pour une bonne part le phénomène migratoire. La croissance actuelle s'explique à 65 % par l'immigration et à 35 % par l'accroissement naturel (naissances moins les décès).

Lien entre population et impact sur l'environnement

Le déficit écologique de la Suisse est de 4,3 hectares globaux (gha) étant donné que son empreinte écologique est de 5,6 gha contre 1,3 gha pour sa biocapacité (*). Les Suisses consomment ainsi l'équivalent de quatre planètes.

Les trois quarts de l'empreinte écologique sont imputables à la consommation d'énergie fossile, nucléaire et grise. L'empreinte de la consommation énergétique a été multipliée par 8 au cours des 40 dernières années.

Il est évident que la taille d'une population influe sur la quantité de ressources consommées. Néanmoins, c'est avant tout le mode de vie qui influe sur cette dernière.

Responsabilité des pays industrialisés

Ce sont les pays industrialisés qui, avant tous les autres, sont appelés à agir:

- parce qu'ils sont les principaux responsables du déficit écologique,

- parce qu'ils disposent à la fois du savoir-faire et du pouvoir économique nécessaires pour produire et consommer en ménageant davantage les ressources.

De façon générale, dans les pays du Nord, le déficit écologique découle beaucoup plus du niveau de consommation que de la croissance démographique. Il est possible de réduire l'empreinte sur la planète, pour viser une seule planète, sans diminuer le niveau de bien-être de la population. Il s'agit donc de s'attaquer aux causes de pollution et de dégradation de l'environnement pour lesquelles nous avons pris pour faire diminuer l'empreinte écologique globale, et non pas de chercher à réguler la croissance démographique.

(* L'empreinte écologique est la mesure qui convertit la consommation de ressources naturelles les plus diverses, telles que les énergies fossiles, les bois ou les champs cultivés, en unités de surface («hectares globaux», voir plus bas). L'empreinte écologique mesure de manière éloquentes quelle superficie de terrain ou d'eau est requise pour qu'une région, un pays ou l'humanité tout entière puissent réellement couvrir leurs besoins à l'aide de ressources renouvelables et neutraliser leurs déchets. En divisant l'empreinte écologique par le nombre d'habitants, on obtient la mesure par personne et il devient possible de comparer les empreintes écologiques de régions même très différentes.

La productivité biologique d'une superficie est appelée **biocapacité** ou capacité biologique. Cette biocapacité comprend toutes les surfaces, y compris celles qui sont inexploitées, que ce soit pour des raisons géographiques, économiques ou de protection. La biocapacité d'une région augmente lorsque la productivité par unité de surface augmente ou lorsque la surface productive de cette région augmente.

L'empreinte écologique et la biocapacité s'expriment toutes deux dans la même unité de surface: l'**hectare global** (gha). L'hectare global est une surface d'un hectare dont la productivité est identique à la productivité moyenne d'un hectare dans le monde.